

## SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » COMPTE RENDU

### Séance du Comité syndical du 22 septembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

1

Date de la convocation

10 septembre 2021

#### ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

1. ELECTION DU PRESIDENT
2. ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE PRESIDENT
3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU
4. DELEGATIONS AU PRESIDENT
5. DELEGATIONS AU BUREAU
6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
9. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2021
10. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 03 JUIN 2021
11. DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt et un et le 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Madame Michèle BRICHEZ, vice-présidente du SMOTHD.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Fabienne CUVELIER a été nommée secrétaire de séance.

**Présents avec voix délibérative (s) :**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Christophe DIETRICH - Patrice FONTAINE - Olivier PACCAUD et Gilles SELLIER.

**MEMBRES DE DROIT :**

**COMMUNES :**

Benoît HAQUIN (BREGY), Jérôme PEAUCELLE (ESPAUBOURG), Christian BORNIGAL (FRESNOY-LA-RIVIERE), Jean-Marc PICAVET (HODENC-EN-BRAY), Sébastien CHOQUET (LE PLESSIS-BRION), Jean-Pierre GAILLARD (LHERAULE), Dany GOBET (MAREST-SUR-MATZ), Alain POITEVIN (MAREUIL SUR OURCQ), Carla

WIESNER (PUISEUX-EN-BRAY), Yan LE VIENNESSE (ROSOY-EN-MULTIEN), Alain LEVASSEUR (SAINT-GERMER-DE-FLY), Renaud PRADENC (SAINT-LEU-D'ESSERENT), Jean-Michel ROBERT (SAINT-MAXIMIN), Martine BORGEO (SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS), Bernard LEVASSEUR (SERY-MAGNEVAL), Sylvie VERCLEYEN (VEZ) et Philippe VINCHENT (VILLERS-SAINT-BARTHELEMY).

**AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE**

Gilbert BOUTEILLE (SAINT-VAAST-DE-LONGMONT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Roland BRUET (BLICOURT), Francis FOLASTRE (BUICOURT), Jonathan HENON (CEMPUIS), Jean-Michel LILIE (FEUQUIERES), Fabienne CUVELIER (GAUDECHART), Laurent MIREY (GRANDVILLIERS), Alain WIART (GRANDVILLIERS), Olivier ANCELIN (GREMEVILLERS), Michel PREVOST (HAUTBOS), Gérard DOUVILLE (HAUTE-EPINE), Anne-Sophie BAILLON (HETOMESNIL), Pascal VERBEKE (HETOMESNIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Paul JAMAULT (LAVACQUERIE), René BIGOT (LAVERRIERE), Eric FRONTICE (LOUEUSE), Quentin NICOLLE (MARTINCOURT), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Hubert TRANCART (OMECOURT), Luc-Frédéric HANNEUSE (PISSELEU-AUX-BOIS), André SOLEWYN (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Christophe DEWACHTER (SENANTES), Patrice PEYROUNET (SULLY) et Katia DECAMP ROUSSEL (VILLERS-SUR-BONNIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Donatien PINON (CHEVRIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEUNE :**

Jean-Michel MARCHAL (LAMORLAYE) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Jamie GENERMONT (ANSAUVILLERS), Nicole CORDIER (BONNEUIL-LES-EAUX), Jean-Pierre MAURIZI (CONTEVILLE), Eric TOURAIN (CORMEILLES), Christophe PARMENTIER (CROISSY-SUR-CELLE), Christophe LIENARD (FROISSY), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Philippe DIMPRE (LE CROQC), Mathieu BOUREUX (LE GALLET) et Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :**

Yves LOUBES (JAULZY) et Sylvain GOUPIL (TROSLY-BREUIL).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Eric WARLOUZET (LES AGEUX), Thierry FIEVEZ (PONT-SAINTE-MAXENCE), Michel SINEAU (ROBERVAL) et Monique EGO (VILLENEUVE-SUR-VERBERIE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Catherine HERMAN (IVRY-LE-TEMPLE), Hugues DE LEON (MERU), Pierre-Jacques ROMECH (MERU) et Romain COUTELET (NEUVILLE-BOSC).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Christine MARIENVAL (ANSACQ), Laurent BEDONSKI (BREUIL-LE-SEC), Stéphane CHAPEROT (BREUIL-LE-VERT), Christophe BORIE (CAMBRONNE-LES-CLERMONT), Jean-Jacques HAZARD (CATENOY), Christine GHAZALI (ERQUERY), Loïc FRANCOIS (FITZ-JAMES) et José MENDES (NEUILLY-SOUS-CLERMONT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Romuald GERARD (BAILLEVAL), Jean-François CROISILLE (LABRUYERE), Marie-Noëlle GOURBESVILLE (LAIGNEVILLE), Thierry BALLINER (LIANCOURT), Yves NEMBRINI (LIANCOURT) et Thierry BONNEAUD (MOGNEVILLE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Gilles AMBEZA (COUDUN), Michel CARPENTIER (CRAPEAUMESNIL), Elisabeth DUMONT (CUVILLY), Jean-Claude GOUT (FRESNIERES) et Laurent MAROT (LASSIGNY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Christophe LEPINE (VILLESELVE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Françoise DUPRE (AIRION), Jean Louis HENNON (COURCELLES-EPAYELLES) et Patrice FONTAINE (LE FRESTOY-VAUX).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Elsa PAULIAN (FLEURY), Benjamin PENY (LA HOUSOYE), Sylvain LE CHATTON (LIANCOURT-SAINT-PIERRE), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Valérie CASSAYAS (PORCHEUX), Laurent DESMELIERS (TRIE-CHATEAU) et Claire DUNAND (TRIE-CHATEAU).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Jean-Henri ANTUNES (COURTEUIL).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Jean-Jacques ANTHEAUME (ABBECOURT), Pierre DESLIENS (ABBECOURT), Dominique MARGERY (BELLE-EGLISE), Guillaume NICASTRO (CHAMBLY), Jean-Marie NIGAY (ERCUIS), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Ludovic GORINE (LE COUDRAY-SUR-THELLE), Eric BRETON (MELLO), Dany BULTEUX (MONTREUIL-SUR-THERAIN) et Olivier DOUCHET (SAINT-SULPICE).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Jean-François DUFOUR, Cédric MARTIN et Christophe DE L'HAMAIDE.

**Représentés : (pouvoirs)**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental, donne pouvoir à Patrice FONTAINE, Conseiller Départemental.

**COMMUNES :**

Mathieu LOURY délégué titulaire de la commune de BOISSY-FRESNOY donne pouvoir à Jean-Michel LILIE délégué titulaire de la commune de FEUQUIERES.

Jean-Louis VAST délégué suppléant de la commune de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT donne pouvoir à Gilbert BOUTEILLE délégué titulaire de la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT.

Bruno FORTIER délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS donne pouvoir à Pascal FAYOLLE délégué titulaire de la commune de CREPY-EN-VALOIS.

Jean-Michel DUDA délégué titulaire de la commune de LE VAUMAIN donne pouvoir à Alain LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de SAINT-GERMER-DE-FLY.

Rémy CUELLE délégué suppléant de la commune de MONTMACQ donne pouvoir à Christophe DIETRICH Président du SMOTHD.

Maryse DELIGNY déléguée titulaire de la commune de PIMPRESZ donne pouvoir à Sébastien CHOQUET délégué suppléant de la commune de LE PLESSIS BRION.

Jean-Guy LETOFFE délégué titulaire de la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT donne pouvoir à Jean-Marc PICAVET délégué titulaire de la commune de HODENC-EN-BRAY.

Marie DOISNEAU déléguée titulaire de la commune de SAINT-AUBIN-EN-BRAY donne pouvoir à Jean-Marc PICAVET délégué titulaire de la commune de HODENC-EN-BRAY.

Lucette MONTIGNY déléguée titulaire de la commune de THURY-EN-VALOIS donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD délégué titulaire de la commune de LHERAULE.

Claude SERVAIS délégué titulaire de la commune de TRACY-LE-VAL donne pouvoir à Bernard LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de SERY-MAGNEVAL.

Pascaline LE FRESNE déléguée suppléante de la commune de VILLERS-SAINT-GENEST donne pouvoir à Sylvie VERCLEYEN déléguée titulaire de la commune de VEZ.

**AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE :**

Quentin DUBOIS délégué titulaire de la commune de BETHISY-SAINT-PIERRE donne pouvoir à Gilbert BOUTEILLE délégué titulaire de la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Olivier HERNEQUE délégué titulaire de la commune de BLARGIES donne pouvoir à Fabienne CUVELIER déléguée suppléante de la commune de GAUDECHART.

Etienne CAUX délégué titulaire de la commune de BROMBOS donne pouvoir à Fabienne CUVELIER délégué suppléante de la commune de GAUDECHART.

Christine HANNIET déléguée titulaire de la commune de ELEN COURT donne pouvoir à Roland BRUET délégué titulaire de la commune de BLICOURT.

Béatrice BELLARD déléguée titulaire de la commune de ESCAMES donne pouvoir à Roland BRUET délégué titulaire de la commune de BLICOURT.

Laurent TOPIN délégué titulaire de la commune de FONTAINE-LAVAGANNE donne pouvoir à Jonathan HENON délégué titulaire de la commune de CEMPUIS.

André LEVASSEUR délégué titulaire de la commune de HECOURT donne pouvoir à Jean-Michel LILIE délégué titulaire de la commune de FEUQUIERES.

Jean-Claude BAGUET délégué titulaire de la commune de SONGEONS donne pouvoir à Michel PREVOST délégué titulaire de la commune de HAUTBOS.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Joël THIBAUT délégué titulaire de la commune de ARSY donne pouvoir à Christine MARIENVAL déléguée titulaire de la commune de ANSACQ.

Sophie MERCIER déléguée titulaire de la commune de REMY donne pouvoir à Anne-Sophie BAILLON déléguée titulaire de la commune de HETOMESNIL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :**

Roger POTIN-VEPERAS délégué titulaire de la commune de APREMONT donne pouvoir à Jean-Michel MARCHAL délégué titulaire de la commune de LAMORLAYE.

Nathalie LAMBRET déléguée titulaire de la commune de COYE-LA-FORET donne pouvoir à Jean-Michel MARCHAL délégué titulaire de la commune de LAMORLAYE.

Fabrice BOULAND délégué titulaire de la commune de ORRY-LA-VILLE donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Eric TRIBOUT délégué titulaire de la commune de CATHEUX donne pouvoir à Nicole CORDIER déléguée titulaire de la commune de BONNEUIL-LES-EAUX.

Nathalie FLAMENT déléguée titulaire de la commune de DOMELIERS donne pouvoir à Philippe DIMPRES délégué titulaire de la commune de LE CROCCQ.

Nadia RUBILIANI déléguée titulaire de la commune de LE MESNIL-SAINT-FIRMIN donne pouvoir à Jean-Pierre MAURIZI délégué titulaire de la commune de CONTEVILLE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :**

Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Yves LOUBES délégué titulaire de la commune de JAULZY.

Thierry SARKOZY délégué titulaire de la commune de HAUTEFONTAINE donne pouvoir à Sylvain GOUPIL délégué titulaire de la commune de TROSLY-BREUIL.

Florence DEMOUY déléguée titulaire de la commune de PIERREFONDS donne pouvoir à Yves LOUBES délégué titulaire de la commune de JAULZY.

Sylvie VALENTE-LE-HIR déléguée titulaire de la commune de TRACY-LE-MONT donne pouvoir à Sylvain GOUPIL délégué titulaire de la commune de TROSLY-BREUIL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Gilbert AUDINET délégué titulaire de la commune de ANDEVILLE donne pouvoir à Hugues DE LEON délégué titulaire de la commune de MERU.

Valéry BEAUVISAGE déléguée titulaire de la commune de LES HAUTS TALICAN donne pouvoir à Elsa PAULIAN déléguée titulaire de la commune de FLEURY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Nathalie BONICKI déléguée titulaire de la commune de FOUILLEUSE donne pouvoir à Christine GHAZALI déléguée titulaire de la commune de ERQUERY.

Myriam DECUIGNIERE déléguée titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Stéphane CHAPEROT délégué titulaire de la commune de BREUIL-LE-VERT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Gérard LAFITTE délégué titulaire de la commune de ROSOY donne pouvoir à Jean-François CROISILLE délégué titulaire de la commune de LABRUYERE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Yves FLON délégué titulaire de la commune de HAINVILLERS donne pouvoir à Gilles AMBEZA délégué titulaire de la commune de COUDUN.

Michèle SWYNGHEDAUW délégué titulaire de la commune de MAREUIL-LA-MOTTE donne pouvoir à Michel CARPENTIER délégué titulaire de la commune de CRAPEAUMESNIL.

Antoine BARBET délégué titulaire de la commune de VILLERS-SUR-COUDUN donne pouvoir à Renaud PRADENC délégué titulaire de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Marina MARTINS déléguée titulaire de la commune de BABOEUF donne pouvoir à Christophe LEPINE délégué titulaire de la commune de VILLESELVE.

Daniel HARDIER délégué titulaire de la commune de BEAURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à Christophe LEPINE délégué titulaire de la commune de VILLESELVE.

David BANTGNY délégué titulaire de la commune de FLAVY-LE-MELDEUX donne pouvoir à Christine MARIENVAL déléguée titulaire de la commune de ANSACQ.

Christophe DOISY délégué titulaire de la commune de FRENICHES donne pouvoir à Jonathan HENON délégué titulaire de la commune de CEMPUIS.

Jean- Pierre BOILEAU délégué titulaire de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à Christine GHAZALI déléguée titulaire de la commune de ERQUERY.

Eric ROUGEAUX délégué titulaire de la commune de GUISCARD donne pouvoir à Christophe DIETRICH Président du SMOTHD.

Romain AUBIER délégué suppléant de la commune de SEMPIGNY donne pouvoir à René BIGOT délégué titulaire de la commune de LAVERRIERE.

David CRESSON délégué titulaire de la commune de VILLE donne pouvoir à Patrice PEYROUNET délégué titulaire de la commune de SULLY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Isabelle DA SILVA déléguée titulaire de la commune de MERY-LA-BATAILLE donne pouvoir à Patrice FONTAINE délégué titulaire de la commune de LE FRESTOY-VAUX.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE :**

Guillaume MICHARD délégué titulaire de la commune de FAY-LES-ETANGS donne pouvoir à Benjamin PENY délégué titulaire de la commune de LA HOUSOYE.

Fabien PETIT délégué titulaire de la commune de LE MESNIL-THERIBUS donne pouvoir à Elsa PAULIAN déléguée titulaire de la commune de FLEURY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Viviane TONDELLIER déléguée titulaire de la commune de RULLY donne pouvoir à Gilles AMBEZA délégué titulaire de la commune de COUDUN.

Jean-Pierre NGUYEN PHUOC VONG délégué titulaire de la commune de SENLIS donne pouvoir à Jean-Henri ANTUNES délégué titulaire de la commune de COURTEUIL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Patrice CREPY délégué titulaire de la commune de ANGY donne pouvoir à Dominique MARGERY délégué titulaire de la commune de BELLE- EGLISE.

Didier WALLET délégué titulaire de la commune de BERTHECOURT donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

David LAZARUS délégué titulaire de la commune de CHAMBLY donne pouvoir à Guillaume NICASTRO délégué titulaire de la commune de CHAMBLY.

Alain GUERINET délégué titulaire de la commune de CIRES-LES-MELLO donne pouvoir à Dominique MARGERY délégué titulaire de la commune de BELLE- EGLISE.

Robert JOYOT délégué titulaire de la commune de PONCHON donne pouvoir à Ludovic GORINE délégué titulaire de la commune de LE COUDRAY-SUR-THELLE.

Daniel VERBEECKE délégué titulaire de la commune de SAINTE-GENEVIEVE donne pouvoir à Ludovic GORINE délégué titulaire de la commune de LE COUDRAY-SUR-THELLE.

**Membres associés avec voix consultative :**

Éric DE VALROGER délégué titulaire du SDIS donne pouvoir à Philippe ENJOLRAS délégué titulaire du CCI Oise.

Olivier FERRIERA délégué titulaire du SEZEO donne pouvoir à Philippe ENJOLRAS délégué titulaire du CCI Oise.

**Présents sans voix délibérative :**

Charles LOCQUET, Pascal VERBEKE, Nicole CORDIER, Vice-Présidents du Conseil départemental de l'Oise.

Romuald JUMARIE (BONNEUIL-LES-EAUX), Florent ROESS (FRESNOY-LA-RIVIERE), Didier DESPREZ (FRESNOY-EN-THELLE), Olivier KWACZALA (LAFRAYE), Paulo LIMA (LE COUDRAY-SUR-THELLE), Mickaël CARON (LE SAULCHOY), Sébastien DEBRAY (ROTANGY), Wilfried QUET (UTC) et Damien Devos (PAIERIE DEPARTEMENTALE).

## 1. ELECTION DU PRESIDENT

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

**Vu** les statuts du SMOTHD modifiés par délibération du 21 septembre 2017 ;

**Vu** l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'à l'issue des élections départementales, le conseil départemental de l'Oise, lors de sa réunion du 22 juillet 2021, a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du comité syndical ;

**Vu** la délibération du conseil départemental de l'Oise N°105 dont un extrait est joint au présent rapport, désignant notamment les délégués pour siéger au sein du SMOTHD ;

Monsieur Christophe DIETRICH, Conseiller départemental, est seul candidat à se présenter à l'élection de Président du syndicat.

Après avoir été invité à procéder à l'élection du président du syndicat conformément à ses statuts,

**Monsieur Christophe DIETRICH, Conseiller départemental, est élu Président du SMOTHD à l'unanimité.**

## 2. ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE PRESIDENT

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifié par délibération du 30 juin 2016,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5721-2,

Considérant qu'à l'issue des élections départementales, le conseil départemental, lors de sa réunion du 22 juillet 2021, a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du comité syndical,

Monsieur Christophe DIETRICH, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, invite le comité syndical à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-président du syndicat, conformément aux dispositions de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales et aux statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Monsieur Patrice FONTAINE, Conseiller départemental, est seul candidat à se présenter à l'élection de 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat.

**Monsieur Patrice FONTAINE, Conseiller départemental, est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMOTHD à l'unanimité.**

### 3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016, et notamment ses articles 18 et 19,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017, et plus particulièrement son article 9 « composition du bureau »,

Considérant qu'à l'issue des élections départementales, le conseil départemental, lors de sa réunion du 22 juillet 2021, a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du comité syndical,

Conformément aux statuts et compte tenu du nombre de collectivités adhérentes à ce jour, le Bureau Syndical est composé de dix membres, dont le président, et les deux vice-présidents,

Considérant que pour respecter les équilibres statutaires et de représentation, quatre conseillers départementaux, doivent être élus, la présidente du Conseil départemental de l'Oise étant membre de droit,

Considérant que les membres du bureau sont élus par le comité syndical sur proposition de son Président,

Se sont portés candidats :

- Madame Nicole CORDIER, Vice-présidente du Conseil départemental,
- Monsieur Pascal VERBEKE, Vice-président du Conseil départemental,

Monsieur Christophe DIETRICH, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, invite le Comité syndical à procéder à l'élection des membres du bureau.

Il est procédé au vote et :

- **Madame Nicole CORDIER, Vice-présidente du Conseil départemental,**
- **Monsieur Pascal VERBEKE, Vice-président du Conseil départemental,**

**Sont élus à l'unanimité.**

DIT que la composition du Bureau syndical s'établit désormais comme suit :

BUREAU SYNDICAL		
Organisme	Membre	Fonction
Conseil départemental	Nadège LEFEBVRE	Présidente Membre de droit du bureau
Conseil départemental	Christophe DIETRICH	Président du SMOTHD
Conseil départemental	Patrice FONTAINE	1er Vice-Président
Conseil départemental	Nicole CORDIER	Membre du bureau
Conseil départemental	Pascal VERBEKE	Membre du bureau
EPCI & Communes	Michèle BRICHEZ	2ème Vice-Présidente
EPCI & Communes	Jean-Pierre DESMOULINS	Membre du bureau
EPCI & Communes	Martine BORGEO	Membre du bureau
EPCI & Communes	Fabienne CUVELIER	Membre du bureau
Personnes publiques	Philippe ENJOLRAS	Membre associé (CCIO)
Personnes publiques	Olivier FERREIRA	Membre associé (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise)
Personnes publiques	Eric GUERIN	Membre associé (Syndicat d'Energie de l'Oise)

#### 4. DELEGATIONS AU PRESIDENT

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 3 octobre 2013 et notamment les articles 35 et 36 relatifs à la gestion de la dette et de la trésorerie,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017, et notamment ses articles 8-3 « attribution du comité syndical » et 10 « attributions du président »,



**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L5721-2,

**Vu** la circulaire du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

**Vu** la délibération du Comité syndical en date du 06 décembre 2017, relative aux délégations du Président,

**Considérant** que le comité syndical est invité à renouveler le périmètre de délégation qu'il accordera au Président dans le respect des lois et règlements en vigueur, afin de garantir la bonne marche du syndicat et la continuité de son activité,

**Considérant** la nécessité de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, de réaliser les lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires,

**Considérant** que la stratégie d'endettement du SMOTHD est de ne souscrire que les produits financiers les moins risqués comme spécifié dans la circulaire visée ci-dessus, c'est-à-dire des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable,

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de confier au Président les délégations suivantes :

#### ATTRIBUTIONS A CARACTERE GENERAL ET JURIDIQUE

##### 1. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES

1.1 Toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ou accords-cadres de services, de fournitures et de travaux relevant d'une procédure adaptée, ainsi que leurs avenants et autres pièces modificatives et/ou celles prises en exécution desdits marchés ou accords-cadres

1.2 Toutes décisions relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure adaptée

1.3 Décision de recourir à une centrale d'achat publique lorsque la valeur des commandes est inférieure aux seuils mentionnés fixés par le code de la commande publique, l'appréciation des seuils s'opérant suivant les règles du droit commun des marchés.

##### 2. MODALITES DE RECOURS AUX PRODUITS FINANCIERS

Dans les conditions et limites visées précédemment, ainsi que spécifiées au budget de l'exercice concerné et des restes à réaliser, la passation des actes nécessaires aux emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations de gestion financière.

Il ne s'agira de recourir qu'aux produits financiers aux meilleures conditions du marché au jour de leur souscription et au fur et à mesure des besoins du syndicat, selon les crédits ouverts aux comptes 16 et 66 des documents budgétaires approuvés par le comité syndical.

Il sera rendu compte au Comité syndical des emprunts contractés dans le cadre de la présente délégation.

##### 3. DELEGATION DE SIGNATURE DU BUREAU

##### 4. ORGANISATION DES SERVICES

## 5. DELEGATIONS AU BUREAU

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la circulaire du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 06 décembre 2017 se rapportant aux délégations accordées au Bureau syndical,

**Considérant** qu'il y a lieu d'inviter le Comité syndical à préciser de nouveau le périmètre de délégation qu'il accorde au bureau dans le respect des lois et règlements en vigueur, afin de garantir la bonne marche du syndicat et la continuité de son activité,

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de confier au bureau les délégations suivantes :

### ATTRIBUTIONS A CARACTERE GENERAL ET JURIDIQUE

#### 1. DECISION FIXANT LE SIEGE DU SYNDICAT

#### 1. BIS MODALITES DE PUBLICITE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS DU SYNDICAT

#### 2. DECISIONS RELATIVES A L'ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES ET NOUVELLES COMPETENCES SYNDICALES

#### 3. DECISIONS RELATIVES AU RETRAIT DE MEMBRES DU SYNDICAT

3.1 le retrait est prononcé la majorité des 2/3 des membres du bureau

3.2 le retrait ne revêt un caractère définitif que s'il est confirmé par le comité syndical à la majorité requise

#### 4. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES

4.1 Autorisations de signer les accords-cadres et marchés de services, de fournitures et de travaux relevant des procédures formalisées, ainsi que leurs avenants et autres pièces modificatives et/ou celles prises en exécution desdits marchés ou accords-cadres

4.2 Attribution des marchés passés selon une procédure de concours et des marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure formalisée autre que le concours

4.3 Décision de recourir à une centrale d'achat publique lorsque la valeur des commandes est supérieure aux seuils fixés par le code de la commande publique, l'appréciation des seuils s'opérant suivant les règles du droit commun des marchés

4.4 Mise en œuvre de groupements de commande (signature de la convention constitutive et désignation parmi les membres de la commission d'appel d'offres du syndicat de représentants à la CAO du groupement)

## **5. AUTRES INSTRUMENTS JURIDIQUES RELEVANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

5.1 Décision sur le choix de tout délégataire de service public, sur la signature de la convention et sur ses éventuels avenants, ou déclarant la procédure infructueuse

5.2 Décision autorisant la signature d'un contrat de partenariat et ses éventuels avenants, ou déclarant la procédure infructueuse

## **6. D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, TOUT CONTRAT ET CONVENTION QUEL QU'EN SOIT L'OBJET A INTERVENIR AVEC TOUTE PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC OU DE DROIT PRIVÉ OU TOUTE PERSONNE PHYSIQUE**

### **6. BIS DEMANDE D'AUTORISATION OU DE LICENCE ET DE TOUT AUTRE ACTE UNILATÉRAL AYANT TRAIT AUX ACTIVITÉS D'OPÉRATEUR DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

## **7. CRÉATION DES RÉGIES COMPTABLES**

## **8. EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE INTENTÉES EN SON NOM**

## **9. TRANSACTIONS AU NOM DU SYNDICAT**

## **10. ASSURANCES DU SYNDICAT ET GESTION DES SINISTRES ET INDEMNITÉS OU RÉPARATIONS**

## **11. TOUTES COMPÉTENCES GÉNÉRALES OU PARTICULIÈRES DU SYNDICAT EN MATIÈRE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE, NOTAMMENT POUR :**

11.1 Acquisition, aliénation, échange, vente à l'euro symbolique, mis à disposition à titre gratuit ou onéreux, sortie d'inventaire, désaffectation, changement de destination

11.2 Conditions de passation, de prorogation et de renouvellement des contrats de locations de toutes natures

11.3 Fixation des tarifs des prestations exécutées par les services du syndicat ainsi que les tarifs de vente de tous documents et ouvrages quel qu'en soit le support

11.4 Gestion, construction, réparation, entretien et aménagement des bâtiments et locaux appartenant, mis à disposition, affectés ou loués au syndicat

11.5 Ratification des travaux urgents et imprévus mis en œuvre et des indemnités perçues au titre des règlements de sinistres

11.6 Acceptation des dons et legs

## **12. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS À SERVIR, QUELLE QU'EN SOIT LA BASE JURIDIQUE**

13. TOUTES PROCEDURES ET DEMARCHES A ENGAGER EN VERTU DES REGLES D'URBANISME ET DES REGLES ENVIRONNEMENTALES
14. APPROBATION DES CHARTES ET CONVENTIONS DE COOPERATION OU DE PARTENARIAT AVEC DES INSTITUTIONS, ORGANISMES OU COLLECTIVITES, PERSONNES PUBLIC ET PERSONNES PRIVEES
15. ADOPTION DES REGLEMENTS DE CONCOURS HORS CODE DES MARCHES PUBLICS
16. DESIGNATION DE DELEGUES ET DE PERSONNES QUALIFIEES POUR SIEGER AU SEIN DE TOUS ORGANISMES
17. ADHESION ET PRISE DE PARTICIPATION A TOUS ORGANISMES D'INTERET GENERAL (ASSOCIATIONS, SOCIETES PUBLIQUES LOCALES, SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE), RENOUELEMENT DE L'ADHESION, ET EN TANT QUE DE BESOIN APPROBATION DES STATUTS
18. DECISION DE CREER UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OU UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE, ET LES ACTES ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANTS AFIN D'EN ASSURER LA MISE EN ŒUVRE
19. AVIS DU SYNDICAT LORSQUE CES AVIS SONT SOLLICITES A TITRE GRATUIT OU ONEREUX DU FAIT DE SON EXPERTISE OU LORSQUE CES AVIS SONT REQUIS DU FAIT DES TEXTES EN VIGUEUR
20. CORRECTION DES EVENTUELLES ERREURS MATERIELLES POUVANT AFFECTER LES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### **FINANCES – BUDGET**

---

21. MAINLEVÉE DE DECHEANCE QUADRIENNALE
22. PROCEDURE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE ET DE PENALITES
23. DEMANDE DE GARANTIE ET SOUSCRIPTION D'EMPRUNT, CONFORMEMENT AU CADRE ANNUEL FIXE PAR LE COMITE SYNDICAL
24. COMPLEMENT DE LA LISTE DES BIENS MEUBLES FIXEE PAR ARRETE MINISTERIEL ET QUI CONSTITUENT DES IMMOBILISATIONS PAR NATURE QUELLE QUE SOIT LEUR VALEUR UNITAIRE
25. DECISION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
26. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS
27. RATIFICATION DES DEPENSES DE TRANSPORTS, D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION EXPOSEES PAR DES PERSONNALITES EXTERIEURES AU SYNDICAT (CONFERENCIERS, MEMBRES D'INSTANCES PARTICIPATIVES,...)

**28. CESSIION D'ACTIFS IMMATERIELS DU SYNDICAT**

**29. DANS LES CONDITIONS DEFINIES PAR LE COMITE SYNDICAL :**

- 29.1 fixation du montant des contributions budgétaires
- 29.2 subventions en exploitation et en investissement demandées aux membres du syndicat

**EXPLOITATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (L.1425-1 DU CGCT)**

**30. APPROBATION DES CONVENTIONS FINANCIERES CADRES POUR LE RIP THD**

**31. AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS PARTICULIERES FIXANT LES PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES DE CHAQUE COLLECTIVITE ADHERENTE AU FINANCEMENT DU RIP THD**

**32. TOUTES DECISIONS RELATIVES AU SUIVI DES RIP DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (HAUT ET TRES HAUT DEBIT)**

**6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016, et notamment son article 6,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 07 avril 2021 relative à la constitution de la Commission d'Appels d'Offres,

En application des articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est invité à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres,

**A l'unanimité, le comité syndical a élu les délégués titulaires et suppléants suivants pour constituer cette commission :**

**Membres titulaires :**

Monsieur Christophe DIETRICH, Président du SMOTHD,  
Monsieur Patrice FONTAINE, Vice-président du SMOTHD,  
Madame Michèle BRICHEZ, Vice-présidente du SMOTHD,  
Monsieur Pascal VERBEKE, Vice-président du Conseil départemental,  
Madame Nicole CORDIER, Vice-président du Conseil départemental,

**Membres suppléants :**

Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental,  
Madame Frédérique LEBLANC, Conseillère départemental,  
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Vice-président de l'Agglomération de la Région de Compiègne,  
Monsieur Jean CAUWEL, Président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde,  
Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la Chambre de Commerce d'Industrie de l'Oise.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de cette commission sera assurée par Monsieur Christophe DIETRICH, président du syndicat.

## 7. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016, et notamment son article 7,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 07 avril 2021 relative à la constitution de la Commission d'Appels d'Offres,

**Considérant** qu'il est d'usage au SMOTHD de retenir une composition similaire à celle de la commission d'appels d'offres, pour la commission de délégation de service public,

En application des articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est invité à procéder à l'élection de nouveaux membres de la commission de délégation de service public,

**A l'unanimité, le comité syndical a élu les délégués titulaires et suppléants suivants pour constituer cette commission :**

### **Membres titulaires :**

Monsieur Christophe DIETRICH, Président du SMOTHD,  
Monsieur Patrice FONTAINE, Vice-président du SMOTHD,  
Madame Michèle BRICHEZ, Vice-présidente du SMOTHD,  
Monsieur Pascal VERBEKE, Vice-président du Conseil départemental,  
Madame Nicole CORDIER, Vice-président du Conseil départemental,

### **Membres suppléants :**

Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental,  
Madame Frédérique LEBLANC, Conseillère départemental,  
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Vice-président de l'Agglomération de la Région de Compiègne,  
Monsieur Jean CAUWEL, Président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde,  
Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la Chambre de Commerce d'Industrie de l'Oise.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de cette commission sera assurée par Monsieur Christophe DIETRICH, président du syndicat.

## 8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016, et notamment son article 8,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 13 juin 2018 relative à la constitution de la Commission consultative des services publics locaux,

**Considérant** qu'il est d'usage au SMOTHD de retenir une composition similaire à celle de la commission d'appels d'offres, pour la commission consultative des services publics locaux,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les membres du Comité syndical sont invités à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**A l'unanimité, le comité syndical a élu les délégués titulaires et suppléants suivants pour constituer cette commission :**

15

**Membres titulaires :**

Monsieur Christophe DIETRICH, Président du SMOTHD,  
Monsieur Patrice FONTAINE, Vice-président du SMOTHD,  
Madame Michèle BRICHEZ, Vice-présidente du SMOTHD,  
Monsieur Pascal VERBEKE, Vice-président du Conseil départemental,  
Madame Nicole CORDIER, Vice-président du Conseil départemental,  
Monsieur Laurent MINGAM, Membre DCJO,  
Monsieur Guy WEXSTEEN, Président des aînées ruraux,  
Monsieur Jean-Pierre LEMAISTRE, Président de l'ADICO,

**Membres suppléants :**

Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental,  
Madame Frédérique LEBLANC, Conseillère départemental,  
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Vice-président de l'Agglomération de la Région de Compiègne,  
Monsieur Jean CAUWEL, Président de la Communauté de communes de l'Oise Picarde,  
Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la Chambre de Commerce d'Industrie de l'Oise,  
Monsieur Jean-Pierre THULLIER, Association formation aux initiatives citoyennes,  
Madame Edith GUENNETEAU, Présidente CLCV,  
Monsieur Stéphane DESRUELLES, Président de l'ADREE.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de cette commission sera assurée par Monsieur Christophe DIETRICH, président du syndicat.

**9. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 JUIN 2021**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 03 juin 2021,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 03 juin 2021.

## 10. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 03 JUIN 2021

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés et en particulier l'article 9-2 « Fonctionnement du Bureau » ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

### DECISIONS DU BUREAU DU 03 JUIN 2021

DECISION N° BS2021-06-03-01	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE FERROVIAIRE (GOURCHELLES ET QUINCAMPOIX-FLEUZY)	Unanimité
DECISION N° BS2021-06-03-02	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE (PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE)	Unanimité
DECISION N° BS2021-06-03-03	CONVENTION D'OCCUPATION D'APPUI D'ECLAIRAGE PUBLIC (LE QUESNEL AUBRY)	Unanimité
DECISION N° BS2021-06-03-04	AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES (MMA)	Unanimité
DECISION N° BS2021-06-03-05	AVENANTS AUX CONVENTIONS FINANCIERES	Unanimité
DECISION N BS2021-06-03-06	CESSION DE TRANSFERT DE LIGNE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	Unanimité

**PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau syndical du 03 juin 2021.

## 11. DECISION MODIFICATIVE N°3

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 4,

**Vu** le débat d'orientations budgétaires 2021 qui s'est tenu lors de la séance délibérante du Comité syndical du 28 octobre 2020,

**Vu** le budget primitif 2021, adopté par délibération du 08 décembre 2020,

**Vu** la décision modificative n°1-2021 du 07 avril 2021,

**Vu** la décision modificative n°2-2021 du 03 juin 2021,

**Considérant** la nécessité de prévoir au budget syndical 2021 les crédits nécessaires à la régularisation des conventions initiales de financement du déploiement du Très Haut Débit et notamment en vue du reversement aux adhérents des montants trop perçus,



**Considérant** que ces modifications n'ont pas d'impact sur l'équilibre de la section d'exploitation du budget de l'exercice en cours,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE**, la décision modificative N°3 de l'exercice 2021 relative aux écritures en dépenses d'exploitation telle qu'annexée à la présente délibération et résumée ci-dessous :

Dépenses d'ordre		0,00	0,00
011	Charges à caractère général	-100 000,00	-100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	100 000,00
Dépenses réelles		0,00	0,00

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme  
 Pour le Président du SMOTHD,  
 et par délégation,

Ghislaine HARDI  
 Directrice exécutive